

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CD2023-
02/4/8
DOSSIER N°5559**

**PLAN VÉTOS 23 - RÈGLEMENT D'APPLICATION DU
DISPOSITIF**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line GEOFFRE, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Catherine GRAVERON, Armelle MARTIN, Guy MARSALÉIX, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Mary-Line GEOFFRE
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Jean-Jacques LOZACH à Jean-Luc LEGER
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Catherine DEFEMME
Thierry GAILLARD à Franck FOULON
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN
Marie-Thérèse VIALLE à Laurence CHEVREUX
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

Présidence de séance assurée par M. Patrice MORANCAIS, Premier Vice-Président, en l'absence de MMe Valérie SIMONET, Présidente du Conseil Départemental.

OBJET : Plan Vétos 23 - Règlement d'application du dispositif



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

Vu la délibération de l'assemblée départementale n°CD2022-09/4/17 du 30/09/2022 adoptant les modalités

*d'intervention du département concernant le dispositif du "Plan Vétos 23"
VU le rapport CD2023-02/4/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,*

DÉCIDE,

- d'approuver les règlements d'application ci-annexés et de les intégrer dans le règlement départemental des aides ;
- d'approuver les dispositions transitoires prévues pour chacun des dispositifs ;
- de donner délégation à la commission permanente pour toutes modifications et pour l'exécution dudit Plan.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET